

2017

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE M.R.C. DE TÉMISCOUATA

Séance régulière du 9 janvier 2017 du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce neuvième jour de janvier 2017, à vingt heures à laquelle sont présents Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard, Pierre Després, Dave Landry, Madame Andrée Lebel, sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale, Madame Francine Morin.

Absente : Madame Chantale Alain, ne peut assister à la présente séance.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil.

2017-01-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2017-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2016, ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 5 décembre 2016, et la séance extraordinaire du 14 décembre 2016 tels que rédigés, puisque conforme aux délibérations.

2017-01-03 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Dave Landry, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter les comptes du mois de décembre 2016 totalisant

une somme de vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et trois sous (27 799,03 \$) pour la Municipalité, de huit mille quatre-vingt-dix dollars et cinquante-quatre sous (8 090,54 \$) pour le Centre de loisirs. Des comptes à payer au 9 janvier 2017 totalisant une somme de sept mille cinquante-huit dollars (7 058 \$) pour la Municipalité, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 9 janvier 2017.

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Francine Morin, directrice générale, fait la lecture de la correspondance reçue au cours du dernier mois;

- Monsieur Gilles Michaud, chef du Centre de services de Saint-Pascal, remet à la Municipalité de Saint-Athanase la liste des travaux à réaliser sur le pont portant le numéro de structure 03384 situé sur le chemin des Érables.
 - Nettoyage du dessus de tablier – À faire annuellement;
 - Remplacement du plancher de bois – À faire d'ici 5 ans.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

2017-01-04 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL ET ESTIMATIF AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses depuis le premier 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de ce rapport lors des séances de travail pour le budget 2017;

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que ce conseil accuse réception de ce rapport et que ce dernier soit déposé aux archives.

2017-01-05 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION
ANNUELLE ADMQ 2017

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu de renouveler notre cotisation à l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2017.

Abonnement annuel : 445 \$ taxes en sus
Assurance : 348 \$ taxes incluses
Total : **793,00 \$**

2017-01-06 CERTIFICAT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles sans émettre pour chacune de ces dépenses un certificat attestant qu'il y a des crédits disponibles à cette fin. Ces dépenses comprennent pour l'année en cours :

02 110 110	Rémunération (employés, élus, inspecteur en bâtiment, officiers d'élection, etc.)	134 062
02 180 220	Cotisation de l'employeur	20 713
02 190 321	Frais de poste	1 400
02 190 330	Téléphone -télécopieur	4 500
02 130 681	Électricité du Complexe	4 400
02 130 670	Fournitures de bureau	3 000
02 130 870	Assurance salaire	3 500
02 150 417	Évaluation	15 670

02 220 432	Service payé autre municipalité (service incendie)	21 797
92 200 431	Service de police	15 806

02 330 433	Enlèvement de la neige	91 977
02 340 681	Éclairage des rues - électricité	2 000
02 320 521	Voirie locale	113 043
02 420 491	Contrat d'enlèves ordures ménagères & recyclage	10 794
02 450 521	Entente de gestion	18 577
02 470 285	Vidange des installations septiques	11 736

02 130 413	Services professionnels	10 000
20 702 510	Location de volume	1 569
02 939 992	Quote-part à la MRC	18 059

02 70120 681	Électricité CDL	5 080
02 70120 331	Téléphone	1 085
02 70131 610	Achats de boissons alcoolisées	2 750
02 92100 891	Frais de financement	22 648
02 91610 819	Remboursement dette à long terme Complexe	18 300

-ADOPTÉ-

2017-01-07 FORMATIONS WEB MÉGAGEST

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Madame Andrée Lebel et unanimement résolu d'autoriser la participation de Madame Francine Morin, à deux formations Web Mégagest portant sur la production des T4 et Relevés 1 et le programme d'aide aux aînés qui se tiendront respectivement le mardi 24 janvier et le jeudi 2 février 2017 en avant midi. Le coût pour les formations est de cent soixante et onze (171 \$) taxes en sus.

2017-01-08 REDDITION DES COMPTES POUR LE PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 118 931,00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité que la **Municipalité de Saint-Athanase** informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2017-01-09 PROGRAMME D'ACCÈS À LA CONSTRUCTION

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Dave Landry et résolu que la Municipalité de Saint-Athanase offre un programme promotionnel afin de faciliter l'accès à la propriété, et de relancer la construction de nouvelles résidences.

Critères généraux

- Pour avoir droit à une aide financière, le propriétaire est seul responsable d'en faire la demande auprès de la municipalité en complétant le formulaire prévu à cette fin;
- Un permis de construction pour une maison résidentielle, construite sur des murs de fondation, évaluée à quatre-vingt-mille dollars et plus (80 000 \$) doit avoir été émis au préalable;
- Un permis d'installation septique doit avoir été émis au préalable;
- La construction doit respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- L'inspecteur en bâtiment et l'inspecteur régional responsable de la gestion de l'écoulement de l'eau doivent remettre à la directrice générale et secrétaire trésorière un certificat attestant que les travaux ont été réalisés selon les critères ci-haut mentionnés.

Aide financière payable au propriétaire :

- ❖ La Municipalité accorde une aide financière de trois mille dollars (3 000 \$) pour l'installation septique lors de la construction d'une nouvelle maison résidentielle dont l'évaluation s'élève à 80 000 \$ et plus.

« La subvention est payable au propriétaire de l'immeuble en un seul versement à la condition que tous les critères généraux aient été respectés, que le certificat d'évaluation ait été émis lors d'une mise à jour ou d'un dépôt de rôle et que les taxes foncières aient été dûment acquittées».

- ❖ La durée du programme est du 01-01-2017 au 31-12-2017.
- ❖ Sujet à changement sans préavis.

Exclusions

- Ne sont pas susceptibles de bénéficier du programme, les immeubles suivants :
 - a) Les bâtiments à utilisation saisonnière;
 - b) Les maisons mobiles, les roulottes et toutes constructions pouvant être déplacées;
 - c) Les bâtiments qui sont exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire, en vertu de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., C. F-2.1)*.

2017-01-10 POUR UNE FISCALITÉ COMPÉTITIVE ADAPTÉE À LA RÉALITÉ AGRICOLE DU QUÉBEC

- 1.CONSIDÉRANT** l'apport des producteurs agricoles à la vitalité de nos territoires, et ce, dans toutes les régions du Québec, qui se reflète notamment par des retombées totales de plus de 5,6 milliards de dollars en terme de PIB et plus de 70 000 emplois en 2013;
- 2.CONSIDÉRANT** que la méthode actuelle d'évaluation des terres, basée sur les transactions comparables, exerce une pression à la hausse sur la valeur des terres agricoles;
- 3.CONSIDÉRANT** que les avis d'imposition envoyés à la suite du dépôt de nouveaux rôles d'évaluation foncière permettent d'observer une hausse majeure des taxes à payer par plusieurs exploitations agricoles enregistrées;
- 4.CONSIDÉRANT** l'impact de chaque dollar supplémentaire versé en taxes sur la compétitivité des entreprises, dans un contexte où des régimes différenciés existent dans d'autres juridictions en matière de fiscalité foncière agricole, souvent plus avantageux que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) du Québec;
- 5.CONSIDÉRANT** que 8 \$ d'actifs sont nécessaires en moyenne à la production de 1 \$ de revenu agricole, mais que la valeur des terres peut influencer ce ratio jusqu'à une valeur de 15 \$ d'actifs pour 1 \$ de

revenu selon les régions;

- 6. CONSIDÉRANT** la reconnaissance des caractéristiques particulières du secteur agricole dans le budget du Québec déposé le 17 mars 2016, énonçant que « le PCTFA a été introduit pour tenir compte des investissements importants que nécessitent les activités agricoles par rapport à d'autres secteurs de l'économie. Il vise également à assurer un traitement fiscal compétitif aux exploitants agricoles québécois par rapport à ceux des autres provinces canadiennes qui offrent toutes des mesures permettant d'alléger le fardeau foncier des entreprises agricoles »;
- 7. CONSIDÉRANT** qu'aucune consultation n'a été réalisée préalablement à l'annonce d'une réforme du PCTFA par l'entremise de ce même budget, tant avec les représentants de l'UPA que ceux du milieu municipal;
- 8. CONSIDÉRANT** que le taux de crédit annoncé ne correspond pas au niveau d'intervention actuel, un taux de 78 % pour les deux premières années de la réforme ne pouvant remplacer la perte du crédit de 85 % sur les taxes liées aux terres dont la valeur est supérieure au seuil de 1 814 \$ par hectare, du crédit de 70 % sur les taxes scolaires et du crédit de 100 % sur les premiers 300 \$ de taxes;
- 9. CONSIDÉRANT** que les estimations réalisées par l'UPA et la Coop Fédérée (ÉcoRessources) à partir d'une grande variété d'avis d'imposition foncière ont permis de constater que la réforme aurait des impacts significatifs pour un nombre important d'entreprises agricoles, notamment celles de petite taille;
- 10. CONSIDÉRANT** que de diminuer la couverture du programme pour tous ceux qui en bénéficient n'a rien de neutre sachant que les producteurs agricoles de partout dans le monde ont accès à des taux de taxation distincts ou à d'autres accommodements en matière de fiscalité municipale;
- 11. CONSIDÉRANT** que les chiffres déposés par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles montrent que 83 % des exploitations agricoles enregistrées actuellement admissibles au PCTFA seraient affectées négativement par une telle réforme;
- 12. CONSIDÉRANT** le retrait envisagé de tous les critères d'admissibilité au PCTFA, sauf ceux liés au statut d'exploitation agricole enregistrée et de la localisation en zone agricole;
- 13. CONSIDÉRANT** que le retrait des critères d'admissibilité liés à la spécialisation pourrait mener à une qualification appréhendée au

PCTFA de propriétaires dont la vocation n'est pas l'agriculture, mais qui possèdent des terres agricoles, et que cette qualification pourrait entraîner une diminution supplémentaire du taux de crédit, une situation discutable en ce qui concerne l'acceptabilité sociale du soutien de l'État à l'agriculture;

14. CONSIDÉRANT que le PCTFA doit être réformé autrement que par un transfert des coûts supplémentaires vers les producteurs et les municipalités;

15. CONSIDÉRANT l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération Québécoise des Clubs Quads et de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec en ce qui concerne le maintien du programme actuel et de l'ouverture d'un dialogue avec l'État et l'Union au sujet de la fiscalité foncière agricole;

16. CONSIDÉRANT que les terres agricoles sont de plus en plus utilisées pour divers usages récréatifs sans que les producteurs en retirent des bénéfices ou des compensations (exemples : nombreux sentiers de VHR);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN BERNIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR GASTON CHENARD ET UNANIMEMENT RÉSOLU QUE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE DEMANDE

➤ **Au gouvernement du Québec**

- De maintenir le PCTFA dans sa forme actuelle tant et aussi longtemps qu'une réelle refonte de la fiscalité foncière agricole n'aura pas été réalisée;
- De fixer un calendrier de rencontres interministérielles impliquant l'État, le milieu municipal et l'Union des producteurs agricoles visant à aborder les enjeux de la fiscalité foncière agricole au Québec;

2017-01-11 ACHAT DE PUBLICITÉ BROCHURE TOURISTIQUE OFFICIELLE DU TÉMISCOUTA 2017

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase réserve un espace publicitaire dans la brochure touristique officielle du Témiscouata 2017.

QUE le format choisi est le 1/8 de page au coût de 175 \$ taxes en sus.

QUE la facturation se fera lors de la publication au printemps 2017.

2017-01-12 SOUSSION POUR L'ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Athanase a reçu deux offres pour l'achat d'abat-poussière pour l'été 2017;

Nom du soumissionnaire	Nom du produit	Coût d'achat
Somavrac c.c.	Chlorure de calcium liquide 35%	0,359 \$ / litre
Les Aménagements Lamontagne inc.	Chlorure de magnésium liquide 30% ou Chlorure de calcium 35 %	0,36 \$/litre

ATTENDU QUE le produit, le transport de même que l'épandage sont inclus dans les prix;

POUR CES RAISONS,

Il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Monsieur Dave Landry et unanimement résolu d'accepter la soumission de Somavrac pour l'achat de chlorure de calcium liquide 35% au même taux que celui de 2013, 2014, 2015, 2016 soit 0,359 \$ / litre (50 000 X 0,359 \$/litre = 17 950 \$ taxes en sus).

QUE la livraison devra se faire vers la fin de juin début juillet.

2017-01-13 RÉSOLUTION POUR DONS ET REPRÉSENTATIONS AUPRÈS D'ORGANISMES

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit dans son budget une aide financière à verser à différents organismes;

ATTENDU QUE plusieurs versements auprès des mêmes organismes sont récurrents à chaque année;

ATTENDU QUE plusieurs demandes ont été faites au cours de l'année 2016;

ATTENDU QU'une liste à jour des demandes est présentée au Conseil;

Nom de l'organisme	But de la demande	Montant accordé 2016	Montant autorisé 2017
02 11000 991			
Club Les Vaillants	Campagne de financement	25 \$	25 \$
École des Verts-Sommets	Bingo	100 \$	100 \$
École secondaire du Transcontinental	Bourse finissants Respaix 2.0	100 \$ 100 \$	100 \$ 0 \$
Fabrique de Saint-Athanase	Fleurs pour l'église Noël Pâques	25 \$ 25 \$	25 \$ 25 \$
Fonds Jeunesse du Témiscouata	Campagne de financement	75 \$	50 \$
Maison des Jeunes PIRANA	Brunch Mérite Pro-Jeunes Piraghetti	50 \$ 25 \$	50 \$ 25 \$
Regroupement Acti-Familles	Soutien financier	75 \$	75 \$
Regroupement Acti-Familles	Journée des Familles	25 \$	25 \$
Relais pour la vie	Cancer	25 \$	0 \$
Société Alzheimer du Témiscouata	Alzheimer	20 \$	0 \$
TOTAL		670 \$	500 \$

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de dons selon la liste établie pour l'année 2017 et ce, après réception de la demande d'aide financière de l'organisme pour lequel un montant a été pré autorisé.

QUE la municipalité de Saint-Athanase ne versera aucun montant à tout organisme (excepté l'école des Verts-Sommets pour l'organisation du bingo de l'école) sollicitant un soutien financier de toute la population dans le cadre d'une campagne de financement (société canadienne du cancer, société Alzheimer etc.).

QUE Monsieur André St-Pierre, maire, est mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Athanase lors du brunch Mérite Pro-Jeunes.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

RAPPORT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

ANDRÉ ST-PIERRE *La MRC de Témiscouata a procédé à un appel d'offres pour la téléphonie cellulaire*

FRANCINE MORIN *Le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) a publié l'indice de vitalité économique pour*

près de 1 100 localités et pour chaque municipalité régionale de comté (MRC). La Municipalité de Saint-Athanase se situe au 992^e rang avec un indice de -10,08311 et la MRC de Témiscouata au 94^e rang avec un indice de -10,44281.

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

Aucune question n'est formulée, aucune personne n'est présente dans l'assistance.

CLÔTURE

A 20 h 35 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Le tirage du « Concours de décorations de Noël 2016 » s'est déroulé à la fin de la rencontre en présence des élus municipaux.

Les coupons ont été tirés par des personnes n'ayant pas participé au tirage.

La liste des gagnants est la suivante :

Prix de 100 \$ (E. Tanguay)	Mme Ginette Michaud
Certificat cadeau & produits de beauté (Pharmacie Jean-Pierre Rousseau)	M. Paul-Émile Boucher
Bon d'achat (Gaz Bar Morin)	Mme Francine Bernier

Le nombre de participants au concours s'élève à trente (36).